



Etapas de l'orientation et de l'affectation post-3ème

publié le 09/04/2018 - mis à jour le 22/05/2018

Les documents de vœux d'affectation post-3ème seront distribués aux élèves le 24 ou 25 avril.

Pour les demandes spécifiques, dérogation à l'entrée en 2nde, sections européennes, ABIBAC, les élèves doivent venir retirer les documents correspondants au secrétariat à partir du 24 avril.

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE RETOURNES AU PROFESSEUR PRINCIPAL

AVANT LE 18 MAI

Une **réunion d'information** aura lieu **le jeudi 3 mai à partir de 18h** en salle polyvalente.

Pour toute question concernant cette étape de l'orientation, vous pouvez contacter Mme Eliaba, PsyEN en charge de l'orientation, le professeur principal ou l'équipe de direction.

Le principal



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.